

La Lettre municipale

P1 / Visite du Préfet – Entreprise UNAC

P2 / Elections municipales

P3 / Informations municipales

P4 / Informations municipales (suite)

CCAS



Le vendredi 17 janvier 2020, Monsieur Didier LAUGA, Préfet du Gard, a été accueilli par Messieurs Philippe GRAS, Maire de Codognan et Jean-Baptiste ESTEVE, Président de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle pour visiter l'entreprise UNAC en présence de Madame Vivette LOPEZ, Sénateur du Gard, Messieurs Nicolas MEIZONNET, Conseiller Départemental du Gard, Jacky REY, Maire d'Aigues-Vives, Freddy CERDA, Maire de Gallargues le Montueux, René BALANA, Maire de Vergèze et Gérard DUPLAN, Maire de Mus.



**Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020.
Pour voter vous devez vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité (obligatoire).**

Pièces d'identité :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

INSCRIT(E)

Pour voter en 2020...

Élections municipales

... vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Vous pouvez vous inscrire :

- En mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- Par un compte service-public.fr
- Via France connect

INFORMATIONS MUNICIPALES



La cérémonie de citoyenneté aura lieu le jeudi 13 février 2020 à 18 heures 30 en mairie.

Elle s'adresse à chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur les listes électorales.

Durant cette cérémonie, Monsieur le Maire remettra les cartes électorales de chaque jeune



Monsieur le Maire et son Conseil Municipal accueilleront les nouveaux arrivants le **vendredi 21 février 2020 à 18 heures 30** qui sont priés de confirmer leur présence par téléphone au 04.66.35.03.07 ou par mail à mairie.codognan@wanadoo.fr



Ecole élémentaire « Les Cèdres »

Des travaux sont en cours pour améliorer l'accueil périscolaire.



Par voie de mutation ou recrutement direct un agent administratif polyvalent (accueil et secrétariat) à 21 heures hebdomadaires.

Une expérience dans un poste similaire est souhaitable.

Le poste est à pourvoir le 1^{er} mars 2020.

Les candidatures (Lettre de motivation et CV) sont à adresser soit :

Par courrier à :
Monsieur le Maire
39 rue de la Mairie
30920 CODOGNAN

Par mail à : mairie.codognan@wanadoo.fr



Les Allées de Coudourel

Le mardi 10 mars 2020 à 11 heures aura lieu la pose de la première pierre des 14 logements collectifs locatifs « Villa Flower »

Inauguration de l'exposition d'objets de la Grande Guerre
le mercredi 26 février 2020 à 18 heures 30 dans le hall de la mairie

